

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 1er août 2018 à 9 h 30  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Karina Chaou, conseillère en aménagement

**Était aussi présente :**

Mme Diane Dupuis, attachée politique au cabinet de la mairesse

---

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA18 10 310**

**Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1er août 2018 à 9h30.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er août 2018 à 9h30.

Adopté à l'unanimité.

**CA18 10 311**

**Corriger la résolution CA18 10 083, soit 700 consoles au coût de 147 637,10 \$, taxes incluses, et 444 484,15 \$, taxes incluses, pour les coûts relatifs à l'installation des fusibles entre le réseau électrique d'Hydro-Québec et autoriser une dépense de 147 637,10 \$, taxes incluses, auprès de Lumen division de Sonepar pour l'achat de 700 consoles de luminaires, et une dépense de 444 484,15 \$, taxes incluses, auprès de Energere, pour l'installation de nouvelles consoles et de fusibles, le tout en conformité avec l'appel d'offre 18-16647.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit corrigée la résolution CA18 10 083, soit 700 consoles au coût de 147 637,10 \$, taxes incluses, et 444 484,15 \$ pour les coûts relatifs à l'installation des fusibles entre le réseau électrique d'Hydro-Québec (203 036,65 \$) et les nouveaux luminaires sur poteaux de bois (241 447,50 \$);

QUE soit autorisée une dépense de 147 637,10 \$, taxes incluses, auprès de Lumen division de Sonepar pour l'achat de 700 consoles de luminaires, le tout en conformité avec l'appel d'offres 18-16647;

QUE soit autorisée une dépense de 444 484,15 \$, taxes incluses, auprès de Energere, soit 241 447,50 \$, taxes incluses, pour l'installation de nouvelles consoles et 203 036,65 \$, taxes incluses, pour l'installation de fusibles, le tout en conformité avec l'appel d'offres 18-16647;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183602002

**CA18 10 312**

**Déposer le procès-verbal de correction concernant le Règlement R.R.1562.043 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'introduire diverses dispositions en lien avec le marché public de quartier.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction concernant le Règlement R.R.1562.043 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'introduire diverses dispositions en lien avec le marché public de quartier afin de remplacer à l'article 2 la zone P3-1 par P3-1.1.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1185995009

**CA18 10 313**

**Donner un avis de motion et adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA09-10-0006-9 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des dispositions applicables au secteur Albert-Hudon (zones R28-768 et R28-770).**

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une séance ultérieure, il sera adopté le projet de Règlement RGCA09-10-0006-9 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des dispositions applicables au secteur Albert-Hudon (zones R28-768 et R28-770).

40.02 1185995018

**CA18 10 314**

**Donner un avis de motion et adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA11-10-0007-8, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y modifier les limites de certains secteurs.**

AVIS est donné par Mme Renée-Chantal Belinga qu'à une séance ultérieure, il sera adopté le projet de Règlement RGCA11-10-0007-8, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y modifier les limites de certains secteurs.

40.03 1185995017

**CA18 10 315**

**Donner un avis de motion, en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA18-10-0008 sur les Plans d'aménagement d'ensemble.**

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une séance ultérieure, il sera adopté le Règlement RGCA18-10-0008 sur les Plans d'aménagement d'ensemble.

40.04 1185995016

**CA18 10 316**

**Approuver l'entente de départ intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et un employé cadre.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente de départ intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et un employé cadre (matricule 135 640 000);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1185871002

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente dans la salle.

À 9h55 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
maïresse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018.